

## **Note 2002 / 13**

### **Les trois derniers documents pour la COP8 de Ramsar**

*Le Bureau de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments... et a l'honneur de se référer à ce qui suit:*

Le Bureau Ramsar a le plaisir de transmettre ci-joint trois documents importants pour la COP8 :

- COP8 DOC.6 : Le Rapport du Secrétaire général conformément à l'Article 8.2 (b), (c) et (d) relatif à la Liste des zones humides d'importance internationale. Le Secrétaire général y fait rapport sur les changements survenus dans la Liste depuis la COP7 de Ramsar (les additions, les suppressions et les changements des caractéristiques écologiques).
- COP8 DOC.7 : Le Rapport du Secrétaire général sur les résultats du Sommet mondial du développement durable pertinents pour la Convention sur les zones humides. Le Secrétaire général fait part de ses vues sur les résultats du Sommet et sur la manière dont la Convention pourrait y réagir.
- COP8 DR26 : La mise en oeuvre du Plan stratégique 2003-2008 pendant le triennium 2003-2005 et les rapports nationaux à la COP9 de Ramsar. Il s'agit de la proposition du Bureau au Comité de la Conférence, relative au texte d'un projet de résolution sur les tâches qui devraient figurer au plan de travail de la Convention pour les trois prochaines années.

Ces trois documents sont envoyés aux chefs des délégations qui se sont enregistrés pour la COP avant le 30 octobre 2002, en leur demandant de fournir des copies aux autres membres de leur délégation. Les autres délégués et les observateurs peuvent aussi télécharger ces documents du site Internet de Ramsar. Des copies papier seront disponibles à la COP.

*Le Bureau de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler... l'assurance de sa plus haute considération.*

Gland, le 30 octobre 2002